

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 /04 /2025

Les copropriétaires de l'immeubles sis aux numéros 23 avenue Charles De Gaulle, Pont de l'Etoile, commune de ROQUEVAIRE (13360) se sont réunis ce vendredi 25 avril 2025 à 19 heures 00 en visio sur telegram
Cette assemblée est enregistrée avec télégram pour éviter tout risque de contestation

Il est constaté la présence de :

BENTO Bruno	124
BIGNELL Fabien	125
INDIVISION DECLERCK & COHEN	162
OBRON Clément	173
SCI La Teyssonnière	500
XIBERRAS Coline représentée par MR Boyer	156
Total	1240

Mme Carvin a donné son intention de vote à Mr Bento que pour la résolution 3

ORDRE DU JOUR

- 1 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
- 2 - MANDAT DU SYNDIC BENEVOLE DE LA COPROPRIETE
- 3 - CONTINUER AVEC MATERA OU PAS

RESOLUTIONS

1 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur Boyer se porte volontaire. A l'unanimité, Monsieur Boyer est élu présidente de séance. Cette résolution est donc adoptée.

2 – MANDAT DU SYNDIC BENEVOLE DE LA COPROPRIETE

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, il convient de désigner un syndic bénévole ou professionnel.
Monsieur Boyer se porte volontaire,
L'assemblée générale après en avoir délibéré désigne, Monsieur Boyer en qualité de syndic bénévole. Son mandat commencera le 25 avril 2025 et se poursuivra jusqu'au 30 avril 2026

3 - CONTINUER AVEC MATERA OU PAS

6 copropriétaires ont voté contre

1 copropriétaire a voté pour, Mme Carvin par le pouvoir donné à Mr Bento

Le mandat matera ne sera pas reconduit, Mr Boyer nouveau syndic se chargera d'en informer matera par courrier recommandé comme le précise le dit contrat.

Il a été convenu que le budget sera calculé en fonction de la diminution importante des dépenses et sera voté plus tard après calcul par mail ou par assemblée extraordinaire.

Le président



le syndic

